

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
REVOLUTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/690 du 13/07/1982
DECRET N° /MPS/DETF/DPF.2103/2.12
Portant reclassement et nomination de Monsieur
ONTSCUKA Jean Christophe, Instituteur de 3°
échelon, des cadres des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement ;
Vu le décret n° 62/130/IF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/196 du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67/56/FP-IE du 21.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières
et reclassements notamment en son article 1° §2
Vu le décret n° 74/476 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 1.1.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/544 du 20.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/116 du 26.01.81 au décret n° 80/544 du
20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/117 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 81/707/SOS du 19.10.81 complétant l'article 2
du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat ;
Vu l'arrêté n° 5320/MIN.DGAS.DFPA.SF.P1 du 30 Août 1981 portant
promotion des Instituteurs et Institutrices des cadres des Services
Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1978 ;
Vu la lettre n° 3016/MIN.DGAS.DFPA.SF.P1 du 21. décembre
1981 du Directeur Général de l'Administration Scolaire ;
Vu la demande de l'intéressé en date du 9 Novembre 1981.

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 du 22.5.64 et 67/304/MT/DGT du 30.9.67 et 51/707 du 19.10.61 susvisés, Monsieur CNTSCUKA Jean Christophe, Instituteur de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service au Collège d'Enseignement Général Mafoua Vingile à Brazzaville, titulaire d'une Licence ès lettres, Section: Histoire, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, session de Septembre 1981, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé professeur de Lycee de 1^{er} échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81 et de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Octobre 1981 - date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 Juillet 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis S. LVAH GGA.-

Le Ministre des Finances,

Mimi Gnakoumba LEMOUNZU.-

AMPLIATIONS :

JORFC.....1
DGTFF/DFP.....3
D.C.F.....4
D.B.....3
MEN.....2
DPA.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGM/BC.....2/-